Le xviiie jour dud. mois de septembre aud. an [illegible] par ordonn[ance]
de mess[ieurs] les generaulx maistres des monnoyes fut vendue et livrée a [illegible]
Colin [illegible] en la monn[oie] de paris et brunet [illegible] et la fournaise [illegible]
des ouvriers [illegible] de [illegible] lesquelz [illegible]
et flans avoient este mal [illegible] en lad. fournaise par [illegible] le roy
et Jehan Poissonnier [illegible] dessus [illegible] plusieurs [illegible]
[illegible]

A la requeste du procureur du roy sur le fait des monnoyes Mariot [illegible]
et [illegible] Bouton [illegible] de mess[ieurs] [illegible] aud. [illegible] en la chambre
des monnoyes pour [illegible] de [illegible] quilz [illegible]
[illegible] et changeurs [illegible] au change [illegible] ne [illegible]
point este deffendu par lordonnance Et apres [illegible]
lesd. Mariot [illegible] que depuis lordonnance [illegible] il

Appoincte

avoit [illegible] bouche de la [illegible]
de paris pour [illegible] et [illegible] par le roy et par le
[illegible] Il a este appoincte que [illegible] qui avoient este apport[ez]
en lad. chambre seront [illegible] et [illegible] aud. Mariot
[illegible] pour les [illegible] le roy changeurs pour en avoir
[illegible] et attendu [illegible] des [illegible]
[illegible] Et fut
[illegible] aud. Mariot quil [illegible] jour [illegible] en lad.
chambre pour [illegible] la bouche [illegible] il avoit
[illegible]

Coppie du dictum de larrest donne a lencontre de Bernard
Pallas [illegible] en la court du palais a Tholouse de la
sentence donne par mess[ieurs] des monn[oyes]

Veu par les presidens de parlement [illegible] le proces fait
par les generaulx maistres des monnoyes a paris [illegible] de Bernard Pallas
maistre [illegible] de la monnoye de Thoulouse [illegible] du
palais a paris appellant de la sentence contre lui donnee par lesd. generaulx
maistres des monn[oyes] par laquelle et pour [illegible] desd. [illegible] ledit
[illegible] Il a este condempne en trois cens livres tournois envers le roy et a [illegible]
[illegible] qui a este trouve en [illegible] deniers dor [illegible]
les [illegible] et [illegible] et a faire bons tous les deniers dor
[illegible] par les [illegible] qui lui seroient rapportez et a [illegible]
[illegible] paiement et satisfaction Et [illegible] a este [illegible] et
debouté de [illegible] de monn[oye] jusques [illegible] aux [illegible]
[illegible] aussi [illegible] depuis obtenues par led.
appellant par lesquelles il [illegible] estre [illegible] justifficacions

Condempnacon
et adam pitre muskel